

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2001

25 septembre 2010

### SOMMAIRE

Aberdeen Global IV .....	96037	Premium Advisory Partners S.A. ....	96037
Albany Molecular Luxembourg S.à r.l. ...	96010	Premium Investment Partners S.A. ....	96037
Alcopack S.A. ....	96033	Premium Property Partners S.A. ....	96038
Brumar S.A. ....	96040	Presidential Partners S.A. ....	96038
Captiva Capital Partners III S.C.A. ....	96038	Private Equity Global Select IV, Sicar	
Casimir S.A. ....	96042	S.C.A. ....	96036
De Cillia Les Carrelages S.à r.l. ....	96023	Prodest Finance S.A. ....	96038
Georgia-Pacific Finance Consolidation S.à		Quicksilver Holding S.A. ....	96039
r.l. ....	96007	Ratiopharm A.G. ....	96040
Gipafin S.à r.l. ....	96013	Riviera-Cars s.à r.l. ....	96041
Holmes Place International S.A. ....	96020	Roseway Global Luxembourg S.à r.l. ....	96039
Intrawest Luxembourg Holdings S.à r.l.		Rosy Blue Carat S.A. ....	96039
.....	96044	Rosy Blue International S.A. ....	96039
Klépierre Luxembourg S.A. ....	96030	Russian Mortgages Capital S.A. ....	96040
LSF5 Lux Investments S.à r.l. ....	96005	Russian Standard Finance S.A. ....	96041
Luro Holding S.A. ....	96031	Safilo Capital International SA ....	96042
Open Mind Investments S.C.A. SICAR ...	96046	Salon Calamistra Sàrl ....	96042
Oskar Rakso S.à r.l. ....	96025	Santana S.à r.l. ....	96042
Oskar Rakso S.à r.l. ....	96032	Scheuten S.à r.l. ....	96043
Parthena Reys Perennial Management S.A.		Scolbel Participations S.A. ....	96043
.....	96032	Silver Palm Investments Luxembourg S.à	
Parthena Reys Private Equity Holding S.A.		r.l. ....	96041
.....	96032	Sintonia S.A. ....	96048
Partners 2000 .....	96028	S & K Syndic S.à r.l. ....	96023
PayPal 2 S.à r.l. ....	96025	Springer Science + Business Media S.A. ..	96041
Plurimedia S.A. ....	96037	Stonewall Securities S.à r.l. ....	96002
Plurimedia S.A. ....	96037	T-Ei. S.A. ....	96016
Poplar (Lux) S.à r.l. ....	96036	Tube III S.à r.l. ....	96043
Poplar (Lux) S.à r.l. ....	96035	Tube I S.à r.l. ....	96043
Poplar NIB Holdings (Lux) S.à r.l. ....	96036	United Brands Wine & Spirit S.A. ....	96044
Poplar NIB Holdings (Lux) S.à r.l. ....	96036	Vesta Italia Equity (Luxembourg) S.à r.l.	
Portside Investments S.à r.l. ....	96032	.....	96044

**Stonewall Securities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.570.

In the year two thousand and ten, twenty-ninth day of July,  
before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Swisspartners Versicherung AG, a limited liability company incorporated under the laws of the Principality of Liechtenstein, having its registered office at 16, Feldstrasse, FL-9490 Vaduz, being registered with the Öffentlichkeitsregister Liechtenstein under number FL-0002.057.024-5, being the sole shareholder (the Shareholder) of Stonewall Securities S.à r.l. (the Company), which has been incorporated on 6 October 2009 pursuant to a deed (published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – N°2130 dated 30 October 2009) of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Josiane Meissener, private employee, residing professionally at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Vaduz on July 21, 2010.

Such power of attorney after having been signed *in* *variety* by the attorney acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present notarial deed to be filed with such notarial deed with the registration authorities.

The Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company, which is set at EUR12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 100 (one hundred) shares having a nominal value of EUR125 (one hundred twenty-five euro) each.

II. that the purpose of the resolutions is the following:

(1) waiver of the convening notices;

(2) amendment to the third paragraph of article 22 of the articles of incorporation the Company (the Articles);

(3) acknowledgement of the resignation of Virtue Corporate Services Ltd., effective as of 29 July 2010, as manager of the Company, evidenced by the resignation letter executed on behalf of Virtue Corporate Services Ltd. by Margareta Zweifel and Jasmine Sperti as attached hereto and discharge;

(4) appointment, in replacement of Virtue Corporate Services Ltd., of Mr Matthias Hertel, effective as of 29 July 2010, as manager of the Company, for an unlimited period of time;

(5) empowerment and authorisation of Maître Schaeffer to (i) accomplish the filing with the Luxembourg Trade and Companies Register of the relevant documents and notices regarding the amendment to the Articles under item (2) above, the resignation under item (3) above and the appointment under item (4) above, (ii) publish the relevant information in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and, generally, (iii) perform anything else which might be necessary or useful for the purpose of these resolutions; and

(6) miscellaneous.

III. After due consideration, the Shareholder resolves to adopt the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented, the Shareholder waives the convening notice requirements, declaring having full knowledge of the purpose of the resolutions to be adopted, which has been communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Shareholder resolves to amend the third paragraph of article 22 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

"The rights of the Non Compartment-Specific Claims Creditors shall be allocated by the Company, on a half year basis in arrears, to all the compartments in proportion to the invested amounts (notional amounts) in the different compartments at the end of such half year period and *pro rata temporis* for the compartments created within such half year, where the relevant issue documentation expressly authorises the Non Compartment-Specific Claims Creditors to have recourse against the assets allocated to such compartments. Such rights of Non Compartment-Specific Claims Creditors against a compartment are hereinafter referred to as the *Pro Rata Rights*."

*Third resolution*

The Shareholder acknowledges the resignation of Virtue Corporate Services Ltd., effective as of the date of 29 July 2010, as manager of the Company evidenced by the resignation letter executed on behalf of Virtue Corporate Services Ltd. by Margareta Zweifel and Jasmine Sperti as attached hereto.

The Shareholder further resolves to give full discharge to the resigning manager for the performance of its mandate from the date of its appointment until the date of its resignation.

*Fourth resolution*

The Shareholder appoints, in replacement of Virtue Corporate Services Ltd., Mr Matthias Hertel, born in Heidelberg, on 5 February 1969, having his private address at Tonishofstrasse 8, 6318 Walchwil, Switzerland, as new manager of the Company for an unlimited period of time and effective as of 29 July 2010.

As a result of the above appointment, the board of managers of the Company will comprise the following members as of the date of the present resolutions:

- Mr Thomas Baumgartner, as Manager of the Company; and
- Mr Matthias Hertel, as Manager of the Company.

*Fifth resolution*

The Shareholder resolves to grant power and authority to Maître Schaeffer to (i) accomplish the filing with the Luxembourg Trade and Companies Register of the relevant documents and notices regarding the resignation of Virtue Corporate Services Ltd. as manager of the Company and the appointment of Mr Matthias Hertel as new manager of the Company, (ii) publish the relevant information in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and, generally, (iii) perform anything else which might be necessary or useful for the purpose of these resolutions.

*Estimates of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present notarial deed, are estimated to be approximately EUR 1.200.-(one thousand two hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Es folgt die deutsche Übersetzung:**

Im Jahre zweitausendzehn, am neunundzwanzigsten Juli,  
vor Maître Martine Schaeffer, Notar mit Amtswohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,  
ist erschienen:

Swisspartners Versicherung AG, eine nach dem Recht des Fürstentums Liechtenstein gegründete Aktiengesellschaft, mit Gesellschaftssitz in 16, Feldstrasse, FL-9490 Vaduz, eingetragen im Öffentlichkeitsregister Luxemburg unter Nummer FL-0002.057.024-5, als alleiniger Gesellschafter (der Gesellschafter) von Stonewall Securities S.à r.l. (die Gesellschaft), welche am 6. Oktober 2009 durch eine notarielle Urkunde (veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations-N°2130 vom 30. Oktober 2009) von Maître Martine Schaeffer, Notar mit Amtswohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, gegründet wurde.

vertreten durch Josiane Meissener, Privatangestellte, mit Berufsanschrift in 33 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht, ausgestellt in Vaduz, am 21.Juli 2010.

Die Vollmacht wird, nach Unterzeichnung ne varietur durch den Vertreter des Erschienenen und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde als Anlage beigefügt und zusammen mit dieser zur Eintragung eingereicht.

Der Gesellschafter, namens handelnd wie eingangs erwähnt, hat den unterzeichneten Notar ersucht, nachstehende Erklärungen zu beurkunden:

I. dass der Gesellschafter das gesamte ausgegebene und gezeichnete Stammkapital der Gesellschaft, welches EUR12.500 (.zwölftausendfünfhundert Euro) beträgt und in 100 (einhundert) Anteile mit einem Nennwert von jeweils EUR125 (einhundertfünfundzwanzig Euro) aufgeteilt ist, vertritt.

II. die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

- (1) Verzicht auf die Formalitätsregelungen der Einberufung;
- (2) Abänderung des dritten Absatz von Artikel 22 der Satzung der Gesellschaft (die Satzung);
- (3) Kenntnisnahme der Amtsniederlegung von Virtue Corporate Services Ltd., wirksam zum 29. Juli 2010 als Geschäftsführer der Gesellschaft, bescheinigt durch ein Gesuch von Virtue Corporate Services Ltd. unterzeichnet von Margareta Zweifel und Jasmine Sperti und als Anlage beigefügt und Entlastung von Virtue Corporate Services Ltd.
- (4) Ernennung, an Stelle von Virtue Corporate Services Ltd., von Herrn Matthias Hertel, wirksam zum 29. Juli 2010, als Geschäftsführer der Gesellschaft für einen unbestimmten Zeitraum;
- (5) Ermächtigung von und Genehmigung für Maître Schaeffer (i) die Registrierung der relevanten Dokumente und Mitteilungen bezüglich der Abänderung der Satzung unter Punkt (2), der Amtsniederlegung unter Punkt (3) und der

Ernennung unter Punkt (4) im Handelsregister Luxemburg vorzunehmen, (ii) die relevanten Information im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations zu veröffentlichen und im Allgemeinen (iii) alles andere das vielleicht notwendig oder nützlich für den Zweck dieser Beschlüsse sein könnte zu verrichten; und

(6) Verschiedenes.

#### *Erster Beschluss*

Da die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals bei der gegenwärtigen Versammlung vertreten ist, verzichtet der Gesellschafter auf die Frist- und Einberufungsvorschriften und bestätigt, Kenntnis von der Tagesordnung zu haben, die ihm im Voraus übermittelt wurde.

#### *Zweiter Beschluss*

Der Gesellschafter beschließt den dritten Absatz von Artikel 22 der Satzung abzuändern, der nun folgendermaßen lautet:

"Die Rechte der Gläubiger von nicht-teilvermögensspezifischen Forderungen sollen durch die Gesellschaft halbjährlich rückwirkend allen Teilvermögen proportional zu den in die verschiedenen Teilvermögen am Ende eines solchen Halbjahreszeitraums investierten Beträgen (Nominalbeträge) und pro rata temporis für die in diesem Halbjahr entstandenen Teilvermögen, zugewiesen werden, sofern die relevante Emissionsdokumentation ausdrücklich Gläubigern von nicht-teilvermögensspezifischen Forderungen erlaubt auf Vermögenswerte dieser Teilvermögen zuzugreifen. Solche Rechte von Gläubigern von nicht-teilvermögensspezifischen Forderungen auf ein Teilvermögen werden nachstehend als Pro Rata Rechte bezeichnet."

#### *Dritter Beschluss*

Der Gesellschafter nimmt die Amtsniederlegung von Virtue Corporate Services Ltd., wirksam zum 29. Juli 2010 als Geschäftsführer der Gesellschaft, bescheinigt durch ein Gesuch von Virtue Corporate Services Ltd. unterzeichnet von Margareta Zweifel und Jasmine Sperti und als Anlage beigefügt, zur Kenntnis.

Der Gesellschafter beschließt Virtue Corporate Services Ltd. Entlastung für die Ausübung ihres Mandats zu gewähren mit Wirkung vom Tag ihrer Ernennung bis zum heutigen Tag.

#### *Vierter Beschluss*

Der Gesellschafter ernennt an Stelle von Virtue Corporate Services Ltd., Herrn Matthias Hertel, geboren in Heidelberg am 5. Februar 1969, mit Privatanschrift in Tonishofstrasse 8, 6318 Walchwil, Schweiz, als neuer Geschäftsführer der Gesellschaft für einen unbestimmten Zeitraum, mit Wirksamkeit zum 29. Juli 2010.

Als Folge der obigen Ernennung besteht der Geschäftsfüherrat ab dem Datum dieser Beschlüsse aus folgenden Mitgliedern:

- Herr Thomas Baumgartner, als Geschäftsführer der Gesellschaft; und
- Herr Matthias Hertel, als Geschäftsführer der Gesellschaft.

#### *Fünfter Beschluss*

Der Gesellschafter erteilt Maître Schaeffer Vollmacht und Befugnis (i) die Registrierung der relevanten Dokumente und Mitteilungen bezüglich der Abänderung der Satzung, der Amtsniederlegung von Virtue Corporate Services Ltd. Als Geschäftsführer der Gesellschaft und der Ernennung von Herrn Matthias Hertel als neuer Geschäftsführer der Gesellschaft, im Handelsregister Luxemburg vorzunehmen (ii) die relevanten Information im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations zu veröffentlichen und im Allgemeinen, (iii) alles andere das vielleicht notwendig oder nützlich für den Zweck dieser Beschlüsse sein könnte zu verrichten

#### *Kosten*

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstigen Verbindlichkeiten, welcher Art auch immer, die der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Versammlung entstehen, werden unter Vorbehalt sämtlicher Rechte mit EUR 1.200.- (mille deux cents Euro) bewertet und fallen zu Lasten der Gesellschaft.

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der erschienenen Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst und mit einer deutschen Übersetzung versehen ist und dass im Falle einer Abweichung des englischen vom deutschen Text der englische Text maßgebend ist.

Worüber, die vorliegende Urkunde zum eingangs genannten Datum in Luxemburg erstellt wird.

Als Zeuge wovon wir, der unterzeichnete Notar, unsere Unterschrift und unser Siegel unter dem oben genannten Datum unter diese Urkunde setzen.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 août 2010. Relation: LAC/2010/34237. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2010.

Référence de publication: 2010107247/167.

(100120630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

**LSF5 Lux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.857.875,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 141.058.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of June.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Ms Josiane Meissener, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 28 July 2010,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF5 Lux Investments S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.058, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 8 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 2210 of 10 September 2008, amended several times and for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer dated 30 June 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

*Agenda*

1. Decision to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR1,878,625 (one million eight hundred seventy-eight thousand six hundred twenty-five euro) by an amount of EUR20,750 (twenty thousand seven hundred fifty euro) to an amount of EUR1,857,875 (one million eight hundred fifty-seven thousand eight hundred seventy-five euro) by the cancellation of 166 (one hundred sixty-six) ordinary shares of the Company with a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each; and

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR1,878,625 (one million eight hundred seventy-eight thousand six hundred twenty-five euro), represented by 15,029 (fifteen thousand twenty-nine) ordinary shares with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR20,750 (twenty thousand seven hundred fifty euro) to an amount of EUR1,857,875 (one million eight hundred fifty-seven thousand eight hundred seventy-five euro), represented by 14,863 (fourteen thousand eight hundred and sixty-three) ordinary shares with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the cancellation of 166 (one hundred sixty-six) ordinary shares having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, and by reimbursement to the Sole Shareholder of the said amount of EUR20,750 (twenty thousand seven hundred fifty euro).

As a consequence of the share capital reduction, the Sole Shareholder holds 14,863 (fourteen thousand eight hundred and sixty-three) ordinary shares.

*Second resolution*

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR1,857,875 (one million eight hundred fifty-seven thousand eight hundred seventy-five euro), represented by 14,863 (fourteen thousand eight hundred and sixty-three) ordinary shares with a nominal value of EUR125 (one hundred and twentyfive euro) each."

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mil dix, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg,

#### **A COMPARU:**

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par M. Philippe Detournay,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 28 juillet 2010,

(l'Associé Unique)

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF5 Lux Investments S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.058, constituée selon acte de Maître Martine Schaeffer du 8 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N ° 2210 du 10 septembre 2008, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer du 30 juin 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Réduction du capital de la Société de son montant actuel de EUR1.878.625 (un million huit cent soixante-dix-huit mille six cent vingt-cinq euros) par un montant de EUR20.750 (vingt mille sept cent cinquante euros) à un montant de EUR1.857.875 (un million huit cent cinquante-sept mille huit cent soixante-quinze euros) par voie d'annulation de 166 (cent soixante-six) parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune; et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de 1.878.625 (un million huit cent soixantedix-huit mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 15.029 (quinze mille vingt-neuf) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par le biais d'une réduction de EUR20.750 (vingt mille sept cent cinquante euros) à un montant de EUR1.857.875 (un million huit cent cinquante-sept mille huit cent soixante-quinze euros), représenté par 14.863 (quatorze mille huit cent soixante-trois) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'annulation de 166 (cent soixante-six) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et par le remboursement de ce montant de EUR20.750 (vingt mille sept cent cinquante euros) à l'Associé Unique.

Suite à cette réduction de capital, l'Associé Unique détient 14.863 (quatorze mille huit cent soixante-trois) parts sociales ordinaires.

#### *Seconde résolution*

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR1.857.875 (un million huit cent cinquante-sept mille huit cent soixante-quinze euros), représenté par 14.863 (quatorze mille huit cent soixante-trois) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 août 2010. LAC/2010/34239. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2010.

Référence de publication: 2010107150/116.

(100120955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

**Georgia-Pacific Finance Consolidation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.002,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 154.688.

In the year two thousand and ten, on the thirty-first of July.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette.

There appears:

GP Operations Holdings LLC, a limited liability company established and existing under the laws of Delaware, having its registered office at c/o The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington (County of Newcastle), DE 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4235694 (the Sole Shareholder),

here represented by Marie Amet-Hermes, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy given under private seal on July 31, 2010.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the State of Delaware, United States of America under the name of "NATC California LLC" and now existing under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of migration of the undersigned notary of July 27, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under the name of "Georgia-Pacific Finance Consolidation S.à r.l." (the Company), having its registered office at 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg and under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register.

II. The Company's share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20.000,00) represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each.

III. The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of two United States Dollars (USD 2,00) to raise it from its present amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20.000,00) to twenty thousand and two United States Dollars (USD 20.002,00), by creation and issuance of two (2) new shares of one United States Dollar (USD 1,00) each (the New Shares), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder resolves to subscribe for the New Shares and to fully pay them up at their nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each, for an aggregate amount of two United States Dollars (USD 2,00), together with a share premium in the amount of one billion two hundred forty-two million eighty-one thousand six hundred eighty-seven United States Dollars and four cents (USD 1.242.081.687,04), by contribution in kind in the total amount of one billion two hundred forty-two million eighty-one thousand six hundred eighty-nine United States Dollars and four cents (USD 1.242.081.689,04), consisting in the conversion of a receivable held by the Sole Shareholder towards the Company, in the same aggregate amount (the Receivable), which Receivable is incontestable, payable and due.

*Evidence of the contribution's existence and value*

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated as of July 31, 2010 of the Company, certified 'true and correct' by its managers;

- a contribution declaration of the Sole Shareholder, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable.

*Effective implementation of the contribution in kind*

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Receivable has consequently not been transferred and no legal or natural person other than the Sole Shareholder is entitled to any rights as to the Receivable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivable in order to duly carry out and formalize the conversion and to render it effective anywhere and toward any third party.

*Report of the Company's managers*

The report of the managers of the Company, dated July 31, 2010, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

IV. Pursuant to the above resolutions, article 6, first paragraph, of the Company's articles is amended and shall henceforth read as follows:

**“ Art. 6. First paragraph.** The share capital is set at twenty thousand and two United States Dollars (USD 20.002,00) represented by twenty thousand and two (20.002) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each.”

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present sole shareholder's meeting are estimated at approximately seven thousand Euro (EUR 7,000.00).

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above,

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède.**

L'an deux mille dix, le trente et un juillet.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

GP Operations Holdings LLC, une limited liability company de droit du Delaware, ayant son siège social sis au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington (Comté de Newcastle), DE 19801, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4235694 (l'Associé Unique),

ici représentée par Marie Amet-Hermes, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 31 juillet 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, sous la dénomination «NATC California LLC» et existant à ce jour selon les lois du Luxembourg, suivant acte de migration reçu en date du 27 juillet 2010 par le notaire instrumentaire, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous la dénomination «Georgia-Pacific Finance Consolidation S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg et en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille Dollars Américains (USD 20.000,00) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.

III. L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux Dollars Américains (USD 2,00) pour le porter de son montant actuel de vingt mille Dollars Américains (USD 20.000,00) à vingt mille deux Dollars Américains (USD 20.002,00) par la création et l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales (les Nouvelles Parts Sociales)



d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Libération*

L'Associé Unique souscrit les Nouvelles Parts Sociales et les libère intégralement à leur valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune, pour un montant total de deux Dollars Américains (USD 2,00), ensemble avec une prime d'émission de un milliard deux cent quarante-deux millions quatre-vingt-un mille six cent quatre-vingtsept Dollars Américains et quatre cents (USD 1.242.081.687,04), par apport en nature d'un montant total de un milliard deux cent quarante-deux millions quatre-vingt-un mille six cent quatre-vingt-neuf Dollars Américains et quatre cents (USD 1.242.081.689,04), consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par l'Associé Unique à l'encontre de la Société (la Créance), laquelle Créance est certaine, liquide et exigible.

#### *Preuve de l'existence et de la Valeur de l'apport*

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 31 juillet 2010 de la Société, certifié «sincère et véritable» par ses gérants;
- une déclaration d'apport de l'Associé Unique, certifiant qu'il est propriétaire sans restriction de la Créance.

#### *Réalisation effective de l'apport*

L'Associé Unique, par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restriction de la Créance et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- la Créance n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que l'Associé Unique ne détient de droit sur la Créance;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance aux fins d'effectuer sa conversion et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

#### *Rapport des gérants de la Société*

Le rapport des gérants de la Société en date du 31 juillet 2010, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérant de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

IV. Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'article 6, premier alinéa, des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à vingt mille deux Dollars Américains (USD 20.002,00), représenté par vingt mille deux (20.002) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille Euros (EUR 7.000,00).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Amet-Hermes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 août 2010. Relation: EAC/2010/9449. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010107085/141.

(100121076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

**Albany Molecular Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.344.900,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 114.207.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of the month of July.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), (hereinafter "Luxembourg"), undersigned,

There appeared the following:

Albany Molecular Research Inc., a company governed by the laws of Delaware, having its registered office at 26 Corporate Circle, P.O. Box 15098, Albany, NY 12212-5098 (United States of America), registered with the Secretary of State of the State of Delaware (United States of America) under number 2930230, hereby represented by Ms. Louisa Silcox, attorney at law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on the 29<sup>th</sup> July 2010.

Hereafter referred to as the "Shareholder".

The appearing party has requested the undersigned notary to act that:

I. The said proxy, after having been initialled and signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall be appended to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it currently holds the entire share capital of Albany Molecular Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, on the 16<sup>th</sup> February 2006, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, on 16 May 2006, number 956, page 45843, with a share capital of EUR 25,268,500.-, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114.207 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have the last time been amended by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on the 20<sup>th</sup> May 2010, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* on the 21<sup>st</sup> June 2010 number 1285.

III. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1. To increase the Company's share capital by an amount of one hundred thousand USD (USD 100,000.-) corresponding to an amount of seventy-six thousand four hundred euros (EUR 76,400.-) as per the exchange rate of the 29<sup>th</sup> July 2010 of 1 EUR for USD 1.30840, so as to raise it from its current amount of twenty-five million two hundred and sixty-eight thousand five hundred euros (EUR 25,268,500.-) divided into fifty thousand five hundred and thirty-seven (50,537) shares with a nominal value of five hundred euro (EUR 500.-) each, to twenty-five million three hundred and forty-four thousand nine hundred euros (EUR 25,344,900.-), divided into fifty thousand six hundred and eighty-nine (50,689) shares with a nominal value of five hundred euro (EUR 500.-) each, plus a share premium of four hundred (EUR 400.-).

2. To issue one hundred and fifty-two (152) new shares so as to raise the number of shares from fifty thousand five hundred and thirty-seven (50,537) shares to fifty thousand six hundred and eighty-nine (50,689) shares with a nominal value of five hundred euro (EUR 500.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription and full payment of one hundred and fifty-two (152) new shares with a nominal value of five hundred euro (EUR 500.-) each, plus a total share premium of four hundred euros (EUR 400) by Albany Molecular Research Inc., by a contribution in cash of an amount of seventy-six thousand four hundred euros (EUR 76,400.-) and to allocate the one hundred and fifty-two (152) shares to the Sole Shareholder.

4. To amend article 5 of the Company's articles of association so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3.

5. Miscellaneous.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of one hundred thousand USD (USD 100,000.-) corresponding to an amount of seventy-six thousand four hundred euros (EUR 76,400.-) as per the exchange rate of the 29<sup>th</sup> July 2010 of 1 EUR for USD 1.30840, so as to raise it from its current amount of twenty-five million two hundred and sixty-eight thousand five hundred euros (EUR 25,268,500.-) divided into fifty thousand five hundred and thirty-seven (50,537) shares with a nominal value of five hundred euro (EUR 500.-) each, to twenty-five

million three hundred and forty-four thousand nine hundred euros (EUR 25,344,900.-), divided into fifty thousand six hundred and eighty-nine (50,689) shares with a nominal value of five hundred euro (EUR 500.-) each, plus a share premium of four hundred (EUR 400.-).

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to issue one hundred and fifty-two (152) new shares so as to raise the number of shares from fifty thousand five hundred and thirty-seven (50,537) shares to fifty thousand six hundred and eighty-nine (50,689) shares with a nominal value of five hundred euro (EUR 500.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision on the proposed capital increase.

#### *Third resolution - Subscription / Payment*

Thereupon, now appeared Ms. Louisa Silcox, prenamed, acting in her capacity as duly authorised agent and attorney in fact of the Sole Shareholder.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder, prenamed, to one hundred and fifty-two (152) new shares of the Company with a nominal value of five hundred euro (EUR 500.-) each, and to fully pay in cash all such new shares plus a total share premium of four hundred euros (EUR 400.-).

The person appearing declared and the undersigned notary recognised that the newly issued shares plus a total share premium of four hundred euros (EUR 400.-) have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of seventy-six thousand four hundred euros (EUR 76,400.-), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

The Sole Shareholder resolves to accept said subscription and payment and to allocate the one hundred and fifty-two (152) shares to the Sole Shareholder.

#### *Forth resolution*

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Company's articles of association, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The share capital of the Company is set at twenty-five million three hundred and forty-four thousand nine hundred euros (EUR 25,344,900.-), divided into fifty thousand six hundred and eighty-nine (50,689) shares with a nominal value of five hundred euro (EUR 500.-) each, all of which are fully paid up."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand four hundred euro (1.400.- EUR).

#### *Declaration*

The undersigned notary is proficient in English, states herewith that on request of the above appearing person's proxy holder the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person's proxy holder and in case of any discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person's proxy holder, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-neuf juillet

Par devant nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### **A comparu:**

Albany Molecular Research Inc., une société régie par les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 26 Corporate Circle, P.O. Box 15098, Albany, NY 12212-5098 (Etats-Unis d'Amérique), enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique) sous le numéro 2930230, ici représentée par Mme Louisa Silcox, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 juillet 2010.

Désigné ci-après comme "l'Associé Unique".

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire soussigné d'acter:

I. Ladite procuration de l'actionnaire représenté, paraphée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné, restera également annexé au présent acte.

II. La partie comparante déclare qu'elle détient actuellement la totalité du capital de Albany Molecular Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte de Maître Blanche Moutrier, notaire demeurant à Esch-sur-Alzette, le 16 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 16 mai 2006, numéro 956, page 45843, ayant un capital social de EUR 23.633.000.- et ayant

son siège social au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.207, (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 20 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 21 juin 2010 numéro 1285.

III. Que la présente assemblée était par conséquent régulièrement constituée et pouvait donc valablement délibérer et décider sur tous les points inscrits à son ordre du jour.

IV. Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de l'équivalent en euros de cent mille USD (USD 100.000.-) (c'est-à-dire de soixante seize mille quatre cent euros (EUR 76.400.-) selon le taux de conversion tel que publié le 29 juillet 2010, d'1 EUR pour 1.30840 USD) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq millions deux cent soixante-huit mille euros (EUR 25.268.500.-) représenté par cinquante mille cinq cent trente-sept (50.537) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500.-) chacune, à vingt-cinq millions trois cent quarante-quatre mille neuf cent euros (EUR 25.345.340.-) représenté par cinquante mille six cent quatre-vingt neuf (50.689) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500.-) chacune.

2. Emission de cent cinquante-deux (152) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de parts sociales de cinquante mille cinq cent trente-sept (50.537) parts sociales à cinquante mille six cent quatre-vingt neuf (50.689) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500.-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit à des dividendes dès le jour de la décision.

3. Acceptation de la souscription et de la libération intégrale de cent cinquante-deux (152) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500.-) chacune plus une prime d'émission totale de quatre cents euros (EUR 400.-) par Albany Molecular Research Inc., susmentionné, ("Associé Unique"), par un apport en numéraire d'un montant de soixante seize mille quatre cents euros (EUR 76.400.-) et attribution de cent cinquante-deux (152) nouvelles parts sociales à l'Associé Unique.

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 3.

5. Divers.

Le comparant a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de l'équivalent en euros de cent mille USD (USD 100.000.-) (c'est-à-dire de soixante seize mille quatre cent euros (EUR 76.400.-) selon le taux de conversion du 29 juillet 2010, d'1 EUR pour 1.30840 USD) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq millions deux cent soixante-huit mille euros (EUR 25.268.500.-) représenté par cinquante mille cinq cent trente-sept (50.537) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500.-) chacune, à vingt-cinq millions trois cent quarante-quatre mille neuf cent euros (EUR 25.344.900.-) représenté par cinquante mille six cent quatre-vingt neuf (50.689) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500.-) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé d'émettre cent cinquante-deux (152) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de parts sociales de cinquante mille cinq cent trente-sept (50.537) parts sociales à cinquante mille six cent quatre-vingt neuf (50.689) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500.-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit à des dividendes dès le jour de la décision.

#### *Troisième résolution - Souscription / Paiement*

Ensuite, a comparu Mme. Louisa Silcox, susmentionnée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de l'Associé Unique, à cent cinquante-deux (152) nouvelles parts sociales de la Société, avec une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500.-) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales plus une prime d'émission totale de quatre cents euros (EUR 400.-) par un apport en numéraire.

Le comparant déclare et le notaire instrumentant reconnaît que les parts sociales nouvellement émises plus une prime d'émission totale de quatre cents euros (EUR 400.-) ont été libérées entièrement en espèces et que la somme totale de soixante seize mille quatre cent euros (EUR 76.400.-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

L'Associé Unique a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer ces cent cinquante-deux (152) nouvelles parts sociales à l'Associé Unique.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-cinq millions trois cent quarante-quatre mille neuf cent euros (EUR 25.344.900,-) représenté par cinquante mille six cent quatre-vingt neuf (50.689) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500.-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée."

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille quatre cents euros (1.400.- EUR).

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionné au début du présent document.

Signé: Silcox, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33955. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 5 août 2010.

Référence de publication: 2010106919/186.

(100120943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

**Gipafin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 999.998.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 59.727.

In the year two thousand ten, on the twenty-first of July.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

1. PA BE S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 48327 ("PA BE"),

here represented by Mr. Paul Witte, lawyer, with professional address at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2. Bellatrix S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 79446 ("Bellatrix"),

here represented by Mr. Paul Witte, lawyer, with professional address at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing parties declare that they are the shareholders, representing the entire share capital of Gipafin S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, with a share capital of nine hundred ninety-nine million nine hundred ninety-eight thousand Euro (EUR 999,998,000.-), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 59727 (the "Company"), incorporated by a deed of the undersigned notary under the name Gipafin Holding S.A. on 19 June 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°528, page 25331, dated 26 September 1997.

III. The articles of association of the Company (the “Articles”) have last been amended by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 25 January 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°908, page 43563, dated 9 May 2006.

IV. The appearing parties, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1. To suppress the nominal value of the shares issued by the Company;
2. To increase the number of shares representing the total current share capital of the Company from three hundred fifty (350) class A shares and six hundred fifty (650) class B shares, without nominal value, to one thousand fifty (1,050) class A shares and one thousand nine hundred fifty (1,950) class B shares, without any change to the amount of the Company’s share capital;
3. To re-allot the shares between the current shareholders to reflect the above share splitting;
4. Restatement of the first paragraph of article 6 of the Articles so as to reflect the resolutions to be adopted under item 1. – 3. and to give it the following content:

«**Art. 6. Capital. Alinéa 1<sup>er</sup>**. Le capital social est fixé à neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille Euros (999.998.000,- EUR) représenté par mille cinquante (1.050) parts sociales de classe A sans valeur nominale et par mille neuf cent cinquante (1.950) parts sociales de classe B sans valeur nominale.»; and

#### 5. Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting of shareholders resolves to suppress the nominal value of the shares issued by the Company.

#### *Second resolution*

The general meeting of shareholders resolves to increase the number of shares representing the share capital of the Company from three hundred fifty (350) class A shares and six hundred fifty (650) class B shares, without nominal value, to one thousand fifty (1,050) class A shares and one thousand nine hundred fifty (1,950) class B shares, without any change to the amount of the Company’s share capital.

#### *Third resolution*

The general meeting of shareholders resolves to re-allot the shares between the current shareholders to reflect the above share splitting as follows:

- PA BE shall receive one thousand fifty (1,050) class A shares, representing thirty-five percent (35%) of the share capital of the Company;
- Bellatrix shall receive one thousand nine hundred fifty (1,950) class B shares, representing sixty-five percent (65%) of the share capital of the Company.

The general meeting of shareholders confers all powers to the board of managers (conseil de gérance) of the Company to proceed to the amendments in the Company’s register of shareholders.

#### *Fourth resolution*

The general meeting of shareholders resolves to restate the first paragraph of article 6 of the Articles so as to reflect the resolutions to be adopted under item 1.- 3. and to give it the following content:

« **Art. 6. Capital. Alinéa 1<sup>er</sup>**. Le capital social est fixé à neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille Euros (999.998.000,- EUR) représenté par mille cinquante (1.050) parts sociales de classe A sans valeur nominale et par mille neuf cent cinquante (1.950) parts sociales de classe B sans valeur nominale.» .

#### *Closure of the meeting*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euro (€ 1,000.-).

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing parties and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail and be binding.

The document having been read and explained to the appearing party, known by the undersigned notary, the appearing party signed together with the notary the present deed.

### Suit la version française

En l'an deux mille dix, le vingt-et-un juillet,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

#### A COMPARU:

1. PA BE S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48327 («PA BE»),

ici représentée par M. Paul Witte, juriste, ayant son adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. Bellatrix S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79446 («Bellatrix»),

ici représentée par M. Paul Witte, juriste, ayant son adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Lesdites procurations resteront, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

II. Les parties comparantes déclarent qu'elles sont les associés, représentant la totalité du capital social de Gipafin S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, ayant un capital social de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf million neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille euros (EUR 999.998.000,-), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 59727 (la "Société"), constituée suivant acte du notaire soussigné sous la dénomination Gipafin Holding S.A. en date du 19 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 528, page 25331, en date du 26 septembre 1997.

III. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés la dernière fois en vertu d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 908, page 43563, du 9 mai 2006.

IV. Les parties comparantes, représentées comme susmentionnée, ayant reconnue être entièrement informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Suppression la valeur nominale des parts sociales émises par la Société;

2. Augmentation du nombre de parts sociales représentant la totalité du capital social actuel de la Société de trois cent cinquante (350) parts sociales de classe A et six cent cinquante (650) parts sociales de classe B, sans valeur nominale, à mille cinquante (1.050) parts sociales de classe A et mille neuf cent cinquante (1.950) parts sociales de classe B, sans aucune modification du capital social de la Société;

3. Redistribution des parts sociales entre les associés actuels afin de refléter le nombre de parts sociales représentant le capital social tel qu'indiqué ci-dessus;

4. Modification du premier paragraphe de l'article 6 des Statuts afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1. à 3. et lui donner le contenu suivant:

« **Art. 6. Capital. Alinéa 1<sup>er</sup>**. Le capital social est fixé à neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille Euros (999.998.000,- EUR) représenté par mille cinquante (1.050) parts sociales de classe A sans valeur nominale et par mille neuf cent cinquante (1.950) parts sociales de classe B sans valeur nominale.»; et

5. Divers.

ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des associés décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales émises par la Société.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le nombre de parts sociales représentant le capital social de la Société de trois cent cinquante (350) parts sociales de classe A et six cent cinquante (650) parts sociales de classe B, sans valeur nominale, à mille cinquante (1.050) parts sociales de classe A et mille neuf cent cinquante (1.950) parts sociales de classe B, sans aucune modification du capital social de la Société.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale des associés décide de redistribuer les parts sociales entre les associés actuels afin de refléter le nombre de parts sociales représentant le capital social comme suit:

- PA BE recevra et détiendra mille cinquante (1.050) parts sociales de classe A, représentant trente-cinq pourcent (35%) du capital social de la Société;

- Bellatrix recevra et détiendra mille neuf cent cinquante (1.950) parts sociales de classe B, représentant soixante-cinq pourcent (65%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés confère tous pouvoirs au conseil de gérance pour procéder à la modification du registre des associés de la Société.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale des associés décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1. à 3. et lui donner le contenu suivant:

« **Art. 6. Capital. Alinéa 1<sup>er</sup>** . Le capital social est fixé à neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille Euros (999.998.000,- EUR) représenté par mille cinquante (1.050) parts sociales de classe A sans valeur nominale et par mille neuf cent cinquante (1.950) parts sociales de classe B sans valeur nominale.»

#### *Clôture de l'assemblée*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombent à la société à raison du présent acte et sont estimés à mille euros (€ 1.000,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande des mêmes comparants et en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant, la personne comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Witte, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8959. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010106342/160.

(100119821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

### **T-Ei. S.A., Société Anonyme.**

Enseigne commerciale: Technologie El.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 154.794.

### STATUTS

L'an deux mil dix, le trente juillet.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Madame Patricia AERTS, employée, née à Koersel (Belgique), le 11 septembre 1963, demeurant à B-4121 Neupre (Belgique), 21, avenue des Pins.

Laquelle comparante, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront actionnaires par la suite, et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "T-Ei. S.A." avec comme enseignes TEI et Technologie El.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Windhof.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.



Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet le commerce de tous produits matériels de prévention ou de protection contre le feu ainsi que l'isolation thermique et acoustique.

La société a également pour objet l'installation et la fabrication de tous matériels ou équipements relatifs à la prévention et à la protection contre le feu, la menuiserie bois, métallique et l'habillage intérieur en réfractaires de fours ainsi que l'isolation thermique et acoustique.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits

Elle a également pour objet l'acquisition, la vente, la mise en valeur de droit de propriété intellectuel (brevets, marques, sources informatiques, dessins et modèles...)

La société pourra en outre faire toutes opérations commerciales, artisanales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

### Capital - Actions

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000 €, -) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50 €, -) chacune.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique:

**Art. 7.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

### Administration - Surveillance

**Art. 8.** En cas de pluralité d'actionnaires-, la société doit être administrée de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

**Art. 9.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 10.** Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

**Art. 11.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 12.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

**Art. 13.** Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

**Art. 14.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

**Art. 15.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué, prise isolément avec celle d'un autre administrateur.

**Art. 16.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

### Assemblées

**Art. 17.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 18.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le troisième lundi du mois de mai à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 19.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

**Art. 20.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 21.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 22.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### **Disposition générale**

**Art. 24.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2010.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été établis, Madame Patricia AERTS, employée, demeurant à B-4121 Neupre (Belgique), 21, avenue des Pins, déclare souscrire à toutes les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social. Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000 €,.-) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un.

Est nommée administrateur Madame

Patricia AERTS, employée, née à Koersel (Belgique), le 11 septembre 1963, demeurant à B-4121 Neupre (Belgique), 21, avenue des Pins.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire:

"LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A.", société anonyme, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B et le numéro 83.827.

Le mandat de l'Administrateur unique et du Commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

4.- L'adresse du siège social est établi à L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

Dont acte, fait et passé à Hesperange en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signe: Aerts, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 août 2010. Relation: LAC/2010/35023. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 6 août 2010.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2010109748/202.

(100123435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

**Holmes Place International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 71.647.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of July,  
before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of HOLMES PLACE INTERNATIONAL S.A., a «société anonyme», having its registered offices in L-1313 Luxembourg, at 5, rue des Capucins, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 71.647 (the "Company"), incorporated by deed of Maître Gerard LE-CUIT, notary residing in Luxembourg, on August 20, 1999, published in the Mémorial C, number 896 of November 26, 1999 whose articles of association ("Articles") were last amended by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on October 1, 2001, as published in the Mémorial C, number 272 of February 18, 2002.

The meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

The chairman appoints as secretary Mrs Maria SANTIAGO-DE SOUSA, private employee, with professional address in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

The meeting elects as scrutineer Miss Claudia ROUCKERT, private employee, with professional address in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

The chairman requests the notary to enact that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, which, after having been signed by the proxy holder of the represented shareholders; the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. The proxies of the represented shareholders, after having been signed ne varietur by the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the attendance list, all 89,631 (eighty nine thousand six hundred and thirty one) ordinary shares, representing the entire issued and paid up share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

(i) Amendment of article 6 and article 9 of the Articles as follows:

“ **Art. 6.** The Corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders, which may at any time remove them. In the event the Corporation has only one single shareholder, the board of directors may be composed of one person only. The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.”

“ **Art. 9.** The Corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors or, in the event the board of directors is composed of one member only, by the sole signature of that one member, or by the sole signature of the managing director, if appointed, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.”

(ii) Appointment of the members of the board of directors and of the statutory auditor.

(iii) Various.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to amend Article 6 and Article 9 of the Articles so as to read henceforth as follows:

“ **Art. 6.** The Corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders, which may at any time remove them. In the event the Corporation has only one single shareholder, the board of directors may be composed of one person only. The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.”

“ **Art. 9.** The Corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors or, in the event the board of directors is composed of one member only, by the sole signature of that one member, or by the sole signature of the managing director, if appointed, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.”

*Second resolution*

The general meeting resolves to set the number of the members of the board of directors of the Company at one (1) and to appoint, with immediate effect, Mr Cornelis Jan DIJKSTRA, financial controller, born on July 13, 1971 in Leiden, the Netherlands, with professional address at 38-40 Leidsegracht, NL-1016 CM Amsterdam, as sole member of the board of directors of the Company for a period of six years after the date of these resolutions.

The general meeting resolves to appoint, with immediate effect HOLMES PLACE MANAGEMENT B.V., having its registered offices at 38-40 Leidsegracht, NL-1016 CM Amsterdam, the Netherlands, registered with the Chamber of Commerce for Amsterdam under no. 30089860 as commissaries aux comptes until the next annual general meeting of shareholders of the Company for the financial year 2010 shall have been held.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand euro (€ 1,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by names, given names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary, the present original deed.

**Follows the French translation of the preceding text**

L'an deux mille dix, le quinze juillet,

par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HOLMES PLACE INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social au L-1313 Luxembourg, à 5, rue des Capucins, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 71.647, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Gerard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 20 août, 1999, publié au Mémorial C, numéro 896 du 26 novembre 1999, et dont les statuts (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le notaire Maître Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 1 octobre, 2001, publié au Mémorial C, numéro 272 du 18 février 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard

Le président désigne comme secrétaire, Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui après avoir été signée par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

II. Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il appert de la liste de présence que les 89.631 (quatre-vingt neuf mille six cent trente-et-un) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

(i) Modification des articles 6 et 9 des Statuts comme suit:

« **Art. 6.** La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle. Au cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire, le conseil d'administration pourra être composé par une seule personne. Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.»

« **Art. 9.** La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou, au cas où le conseil d'administration est composé d'un seul administrateur: par la signature de l'administrateur unique ou par la signature de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.»

(ii) Nomination des membres du conseil d'administration.

(iii) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de modifier les articles 6 et 9 des Statuts afin de leur conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle. Au cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire, le conseil d'administration pourra être composé par une seule personne. Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.»

« **Art. 9.** La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou, au cas où le conseil d'administration est composé d'un seul administrateur: par la signature de l'administrateur unique ou par la signature de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.»

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de fixer le nombre des administrateurs de la Société à un (1) et de nommer comme administrateur unique Mr Cornelis Jan DIJKSTRA, contrôleur financier, né le 13 juillet 1971 à Leiden, les Pays-Bas, demeurant professionnellement au NL-1016 CM Amsterdam, à 38-40 Leidsegracht, pour une durée de six ans à compter du date de cet acte.

L'Assemblée Générale décide de nommer comme commissaire aux comptes HOLMES PLACE MANAGEMENT B.V., ayant son siège à 38-40 Leidsegracht, NL-1016 CM Amsterdam, les Pays-Bas, enregistré auprès le Registre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 30089860. Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2010.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (€ 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Esch-sur-Alzette, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8956. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010106351/154.

(100119769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

---

**De Cillia Les Carrelages S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 42.887.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010110572/8.

(100125515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

---

**S & K Syndic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9147 Erpeldange, 1, Beim Dreieck.

R.C.S. Luxembourg B 154.738.

—  
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Klaus BREUER, (matr. 1951 09 12 279), gérant, né à Obersgegen (D) le 12 septembre 1951, et son épouse
- 2.- Madame Sonja LINSTER, (matr. 1953 04 27 288), gérante, née à Mondorf-les-Bains, le 27 avril 1953, demeurant ensemble à L-9147 Erpeldange (Ettelbruck), 1, Beim Dreieck.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «S & K SYNDIC S.à r.l.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune d'Erpeldange (Ettelbruck).

**Art. 3.** La société a pour objet la gérance de tous biens immobiliers bâtis.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne et en général, effectuer toutes opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social. Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée. Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime des tous les associés et conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

**Art. 9.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 10.** L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination. Dans tous les cas, les décisions à prendre par les associés ne seront valablement prises qu'à la majorité des trois quarts.

**Art. 11.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 13.** A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit: cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales; le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments. Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

1.- Monsieur Klaus BREUER, prénommé . . . . .	50
2.- Madame Sonja LINSTER, prénommée . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été souscrites tel que décrits ci-dessous et libérées par un apport en espèces d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), lequel montant se trouve à la libre disposition de la société tel qu'il a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme expressément.

#### *Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à 800,- EUR.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- L'adresse du siège social de la société est fixée à L-9147 Erpeldange (Ettelbruck), 1, Beim Dreieck.
- Sont nommé gérant, pour une durée illimitée:

Monsieur Klaus BREUER, prénommé et Madame Sonja LINSTER, prénommée.

La société sera valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

#### *Déclaration du notaire*

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. BREUER, S. LINSTER, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 28 juillet 2010. DIE/2010/7369. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Ettelbruck, le 6 août 2010.

Référence de publication: 2010107974/85.

(100122122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

**Oskar Rakso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.023.025,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 110.263.

Constituée par-devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 août 2005, acte publié au Mémorial C no 1406 du 17 décembre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Oskar Rakso S.à r.l.*

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010107622/15.

(100120773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

**PayPal 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 28.000.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.758.

In the year two thousand and ten, on the fourteenth day of July, before Maître Francis Kessler notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

PayPal PTE. LTD., a limited liability company, incorporated under the laws of Singapore with its registered office at 5 Temasek Boulevard #09-01 Suntec Tower Five Singapore (the Sole Shareholder),

hereby represented by Christophe Balthazard, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder holds the entire share capital of PayPal 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 127.758 (the Company). The Company was incorporated on 18 April 2007 pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N°1318 of 29 June 2007. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time on 19 September 2008 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N°2501 of 13 October 2008.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder is the owner of all the 28,000 (twenty-eight thousand) shares in the Company, having a nominal value of USD 1,000 (one thousand dollars of the United States of America) each, representing the entire share capital of the Company, and the Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

II. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

- (1) Waiver of the convening notices;
- (2) Creation of an authorised share capital in an amount of USD 10,000,000,000 (ten billion dollars of the United States of America) represented by 10,000,000 (ten million) shares having a nominal value of USD 1,000 (one thousand dollars of the United States of America) each;
- (3) Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the creation of the authorised share capital specified under item (2) above; and
- (4) Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

*First resolution*

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives the convening notices, considers itself as duly convened and declares having full knowledge of the agenda which was communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to create an authorised share capital in an amount of USD 10,000,000,000 (ten billion dollars of the United States of America) represented by 10,000,000 (ten million) shares having a nominal value of USD 1,000 (one thousand dollars of the United States of America) each and authorise the manager of the Company or, in case of plurality of managers of the Company, the board of managers of the Company to increase the share capital of company within the limits of the authorised capital in compliance with article 189 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the creation of an authorised share capital under the second resolution, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Capital.** The subscribed share capital of the Company is set at twenty-eight million dollars of the United States of America (USD 28,000,000) represented by twenty-eight thousand (28,000) shares of one thousand dollars of the United States of America (USD 1,000) each.

The authorised share capital of the Company is set at ten billion dollars of the United States of America (USD 10,000,000,000), represented by 10,000,000 (ten million) shares of one thousand dollars of the United States of America (USD 1,000) each. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorised, during a period of five years from the date of publication in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) of the insertion of the authorised share capital clause in these articles of association, to increase the subscribed share capital of the Company within the limits of the authorised share capital. Such increase may be effected by the conversion of any net profit or reserves (including any share premium account) of the Company into capital and the attribution of fully-paid shares to shareholders in lieu of dividends

Each time the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall act to render effective the increase of capital, as authorised, the first paragraph of this article 5 shall be amended so as to reflect the result of such action. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment including the recording of such increase and the consequential amendments of the articles of association of the Company before a notary."

*Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately seven hundred euro (€ 700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Sole Shareholder the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the Sole Shareholder, it is also stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le 14 juillet, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

PayPal PTE. LTD., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Singapour ayant son siège social au 5 Temasek Boulevard #09-01 Suntec Tower Five Singapore (l'Associé Unique),

ici représentée par Christophe Balthazard, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique détient l'intégralité du capital social de PayPal 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 127.758 (la Société). La Société a été constituée le 18 avril 2007 suivant un acte de Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1318 du 29 juin 2007. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 19 septembre 2008 suivant un acte de maître Henri

Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2501 du 13 octobre 2008.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les 28.000 (vingt-huit mille) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de 1000 USD (mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, et l'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

II. L'Associé Unique désire adopter des résolutions sur les points suivants:

- (1) Renonciation aux formalités de convocation;
- (2) Création d'un capital autorisé d'un montant de 10.000.000.000 USD (dix milliards de dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 10.000.000 (dix millions) de parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune; et
- (3) Modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société de façon à y refléter la création du capital autorisé mentionné sous le point (2) ci-dessus; et
- (4) Divers.

III. L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir eu pleinement connaissance de l'ordre du jour qui lui avait été communiqué au préalable.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de créer un capital autorisé de 10.000.000.000 USD (dix milliards de dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 10.000.000 (dix millions) de parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune et autorise le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, à augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital autorisé en respectant l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin d'y refléter la création du capital autorisé sous la seconde résolution, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de vingt-huit millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 28.000.000) représenté par vingt-huit mille (28.000) parts sociales d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000) chacune.

Le capital social autorisé de la Société est fixé à dix milliards de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10.000.000.000), représenté par dix millions (10.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000) chacune. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé, durant une période de cinq ans à partir de la date de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de l'insertion de la clause de capital autorisé dans les statuts de la Société, à augmenter le capital social souscrit de la Société dans les limites du capital social autorisé. Une telle augmentation peut être effectuée par la conversion de tout bénéfice net ou réserves (y compris tout compte prime d'émission) de la Société en capital et l'attribution des parts sociales entièrement libérées aux associés en lieu et place de dividendes.

Chaque fois que le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance agira pour rendre effective l'augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société sera modifié de façon à y refléter le résultat d'une telle action. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prendra ou autorisera toute personne à prendre toutes les actions nécessaires à la mise en place et la publication d'une telle modification, y compris la constatation de l'augmentation de capital et les modifications des statuts de la Société qui s'en suivent devant un notaire."

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais se rapportant au présent acte est estimé à environ sept cents euros (€ 700.-).

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de l'Associé Unique, il est également précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

En foi de quoi, le présent acte notarial a été passé à Luxembourg au jour mentionné au début de l'acte.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Balthazard, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8632. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Esch/Alzette, le 30 juillet 2010.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2010106871/155.

(100119907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

**Partners 2000, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 79.083.

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of PARTNERS 2000, a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under B 79.083 and having its registered office at 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, on 20 November 2000 published in the Memorial Recueil des Sociétés et Associations C number 438 dated as of 13 June 2001 (the "Company"). The articles of incorporation have not been amended since.

The meeting was opened at 2:00 p.m. with Ms Katia Gauzès, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Adrian Aldinger, rechtsanwalt, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Saskia Leal Keijzer, maître en droit, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state: that the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Decision to be taken about the dissolution of the company;
2. Appointment of a liquidator and determination of its powers;
3. Miscellaneous in connection with items 1 to 2 above.

And have taken the following resolutions:

*First resolution*

In compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the sole shareholder hereby decides to dissolve the Company and to put it into liquidation.

*Second resolution*

As a consequence of the above taken resolution, the sole shareholder decides to appoint as liquidator AIM Services, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 74.676 and having its registered office at 58, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended without requesting the authorisation of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the sole shareholder in cash or in kind in its sole discretion. Subject to any applicable laws, such distribution may take the form of interim payments out of surplus of the winding-up.

*Estimation of costs*

The costs, which are to be borne by the Company are estimated at EUR 1,500.-.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that this deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the appearing person signed this deed together with the notary.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le douze juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de PARTNERS 2000, une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.083, et ayant son siège social à 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, en date du 20 Novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 438 du 13 juin 2001 (la «Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée s'est ouverte à 14:00 heures sous la présidence de Mme Katia Gauzès, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire M. Adrian Aldinger, rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mlle Saskia Leal Keijzer, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

#### *Ordre du jour*

1. Décision à prendre quant à la dissolution de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers en connexion avec les points 1 à 2 ci-dessus.

Les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'unique associé décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'unique associé décide de nommer comme liquidateur AIM Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.676 et ayant son siège social au 58, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'actionnaire unique en numéraire ou en nature selon sa volonté. Sous réserve des dispositions légales applicables, cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais incombant à la société en raison des présentes est évalué approximativement à EUR 1.500.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, cet acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. GAUZÈS, A. ALDINGER, L. KEIJZER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juillet 2010. Relation: LAC/2010/31997. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 juillet 2010.

Référence de publication: 2010106457/107.

(100119833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

---

**Klépierre Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.398.

L'an deux mille dix, le trente juillet.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Klépierre Luxembourg S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 10 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 127 398, existante suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 21 juin 2007, numéro 1222 (la «Société Absorbante»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 30 novembre 2009 par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 16 décembre 2009, numéro 2443.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Frédérique DAVISTER, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée a pour:

*Ordre du jour*

1. Reconnaissance et approbation du projet de fusion et de la fusion avec Klépierre Météores S.A.;
2. Effectivité de la fusion et conséquences; et,
3. Divers.

II. Que l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de l'actionnaire.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction de la convocation d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaît dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée, représentant l'entière du capital social de la Société Absorbante, déclare et reconnaît avoir pris connaissance des documents suivants (les «Documents de Fusion»):

- le projet de fusion, adopté en vertu des résolutions des conseils d'administration de la Société Absorbante en date du 10 juin 2010 et de Klépierre Météores, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 89 973 (la «Société Absorbée»), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 29 juin 2010, numéro 1331 (the «Projet de Fusion»);

- les comptes intérimaires au 31 mars 2010 de la Société Absorbée; et

- les comptes intermédiaires au 31 mars 2010 de la Société Absorbante.

L'assemblée décide d'approuver la fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée, cette dernière étant une filiale à 100% de la Société Absorbante, en vertu des dispositions du Projet de Fusion et d'approuver les Documents de la Fusion.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide qu'en vertu du Projet de Fusion, depuis le 30 juin 2010, toutes les opérations et transactions de la Société Absorbée sont considérées des points de vue comptable et fiscal, comme étant entreprises par la Société Absorbante.

L'assemblée décide que, suite à la résolution ci-avant et à celle prise par la Société Absorbée en date de ce jour, la fusion est effective entre les Société Absorbante et Société Absorbée à la date de la présente assemblée (la «Date Effective»).

L'assemblée constate dès lors que l'intégralité du patrimoine de la Société Absorbée est transférée à la Société Absorbante, tant activement que passivement, à la Date Effective.

#### *Constataion*

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271, alinéa 2, de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales, a vérifié et atteste par la présente l'existence du Projet de Fusion et de tous les autres actes et exigences formelles imposées à la Société Absorbante par la fusion projetée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant et au bureau, connu du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant et le bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Davister, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer .

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 août 2010. Relation: LAC/2010/34249. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2010.

Référence de publication: 2010107137/75.

(100121414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

### **Luro Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 44.283.

#### EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire du 21 décembre 2009:

- n'a pas renouvelé Madame Monique Watgen dans son mandat d'administrateur venu à expiration;
- a renouvelé Monsieur Anatoly Zaemski dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2015;
- a nommé en qualité de nouvel administrateur de la société, Monsieur René Quere, né le 17 février 1963 à Nancy (54) et demeurant 1 rue Saint-Louis à F-54 920 Morfontaine (France), jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2015;
- a renouvelé Madame Jeanny Pundel von Kunitzki (nom de jeune fille: Jeanny Pundel), née le 16 mai 1961 à Luxembourg et demeurant 257 rue de Luxembourg à L-8077 Bertrange, dans son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2015;
- a renouvelé Monsieur Gaston Schanen, né le 7 décembre 1927 à Dudelange, demeurant 50 rue Goethe à L-1637 Luxembourg, dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2015;
- a renouvelé, Monsieur Georges Benere, né le 29 mars 1936 à Rodange et demeurant 42 rue du Panorama à B-6791 ATHUS, dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/08/2010.  
IF EXPERTS COMPTABLES  
Signature

Référence de publication: 2010108142/26.

(100120832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---

**Oskar Rakso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.023.025,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 110.263.

Constituée par-devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 août 2005, acte publié au Mémorial C no 1406 du 17 décembre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Oskar Rakso S.à r.l.*

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010107623/15.

(100120775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---

**Parthena Reys Perennial Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 136.401.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 août 2010.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010107624/13.

(100121275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---

**Parthena Reys Private Equity Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 136.389.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 août 2010.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010107625/13.

(100121277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---

**Portside Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 112.843.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 3/8/10.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2010107630/13.

(100121049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

### **Alcopack S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8832 Rombach, 8, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 154.729.

#### — STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu:

Monsieur Sébastien ELISE, (matr. 19721121936), administrateur de sociétés, demeurant à L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville. Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "ALCOPACK S.A."

Le siège de la société est établi dans la commune de Rambrouch.

Par simple décision du conseil d'administration ou le cas échéant de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration ou le cas échéant de l'administrateur unique en tout autre endroit de la commune du siège.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet l'import et export de boissons alcoolisées et non alcoolisées ainsi que son transport et l'import et exportation de matériel de jardinage et tout ce qui a trait au jardin.

Elle pourra également faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille Euros (31.000.- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Toutefois tant qu'il n'y aura qu'un seul actionnaire, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre.

**Art. 6.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par écrit, télégramme, télécopie, ou par tout autre moyen de télécommunication informatique agréé.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 7.** Toute décision du conseil est prise à la majorité des voix présentes ou représentées. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 8.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 10.** Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 11.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'Administrateur-délégué ou par la signature conjointe de l'Administrateur-délégué et d'un autre Administrateur.

En cas d'administrateur unique, la société est engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

La signature d'un seul administrateur sera toujours suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 12.** La société est surveillée par un commissaire nommé par l'assemblée générale qui fixe sa rémunération. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Il ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 13.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juin à 11.00 heures. Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 15.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième (1/10) du capital social.

**Art. 16.** Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 18.** Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé au moins cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra avec l'approbation du commissaire aux comptes et sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 19.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

### Disposition générale

**Art. 20.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010. La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2011.

### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

### *Souscription et libération*

Les actions ont été libérées à concurrence de 64,52% par des versements en espèces, de sorte que la somme de 20.000,- EUR (vingt mille euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ huit cent cinquante Euros (850,- EUR).

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, l'actionnaire unique représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale et a pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est fixée à L-8832 Rombach, 8, route de Bigonville.
- 2) Le nombre des administrateurs est fixé à un. Est appelé au poste d'administrateur unique:

Monsieur Sébastien Elise, prénommé.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée statuant sur l'exercice 2015.

- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée statuant sur l'exercice 2015:

La société «LA FIDUCIAIRE COMPTABLE COMPTAFISC Sàrl», avec siège social à L-8832 Rombach-Martelange, 18, route de Bigonville, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 144.397.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, le comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. ELISE , P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 30 juillet 2010. DIE/2010/7456. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 6 août 2010.

Référence de publication: 2010107739/131.

(100122001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

---

### **Poplar (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 108.572.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 août 2010.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010107626/14.

(100120997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---

**Poplar (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 108.572.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 août 2010.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010107627/14.

(100120999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---

**Poplar NIB Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.976.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 août 2010.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010107628/14.

(100121000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---

**Private Equity Global Select IV, Sicar S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 124.243.

Le Bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010107638/12.

(100120860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---

**Poplar NIB Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.976.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 août 2010.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010107629/14.

(100121005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---

**Plurimedia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 83.227.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010107631/10.

(100120895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---

**Plurimedia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 83.227.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010107632/10.

(100120896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---

**Premium Advisory Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.  
R.C.S. Luxembourg B 136.449.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Scheiwen - Nickels & Associés S.à r.l.

*Experts comptables et fiscaux*

126, rue Cents - L-1319 Luxembourg

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2010107633/14.

(100120857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---

**Aberdeen Global IV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 139.490.

EXTRAIT

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 26 juillet 2010, les actionnaires de la société ont pris les résolutions suivantes:  
- Réélection de Martin Gilbert, Christopher Little, David Van Der Stoep, Hugh Young, Neville Miles, Gary Marshall, Bob Hutcheson et Victoria Brown jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

- Election de Charlie MacRae avec l'adresse 14a Eardely Crescent, London SW5 9JZ United Kingdom comme administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

- Renouvellement du mandat de KPMG Audit Sàrl en leur fonction de réviseur d'entreprise de la société pour une durée d'une année, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Victoria Brown.

Référence de publication: 2010108070/16.

(100121215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---

**Premium Investment Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.  
R.C.S. Luxembourg B 106.429.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Scheiwen - Nickels & Associés S.à r.l.  
*Experts comptables et fiscaux*  
126, rue Cents - L-1319 Luxembourg  
Signature  
*Mandataire*

Référence de publication: 2010107634/14.

(100120854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---

**Premium Property Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 107.257.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Scheiwen - Nickels & Associés S.à r.l.  
*Experts comptables et fiscaux*  
126, rue Cents - L-1319 Luxembourg  
Signature  
*Mandataire*

Référence de publication: 2010107635/14.

(100120858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---

**Presidential Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

R.C.S. Luxembourg B 22.569.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010107636/10.

(100121034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---

**Prodest Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 48.352.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010107639/10.

(100121119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---

**Captiva Capital Partners III S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.377.

*Extrait relatif aux décisions des associés de la Société*

En date du 30 Juin 2010, les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Hille-Paul Schut en tant que commissaire de la société avec effet au 30 Juin 2010;
- d'accepter la démission de Frederic Barzin en tant que commissaire de la société avec effet au 30 Juin 2010
- de nommer Gilles Suzanne, ayant pour adresse 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que commissaire de la société, avec effet au 30 Juin 2010 et pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010;
- de nommer Geoffroy Sartorius, ayant pour adresse, 21 quai d'Austerlitz, 75634 Paris France, en tant que commissaire de la société, avec effet au 30 Juin 2010 et pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010;

Luxembourg, le 28 juillet 2010.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010108093/20.

(100121157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---

**Quicksilver Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 82.415.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010107640/10.

(100121261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---

**Roseway Global Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 139.966.

---

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2010.

Roseway Global Luxembourg S.à r.l.

Représenté par M. Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2010107641/14.

(100120646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---

**Rosy Blue Carat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 83.267.

---

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2010.

Rosy Blue Carat S.A.

Fides (Luxembourg) S.A.

Signatures

Director

Référence de publication: 2010107642/15.

(100120651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---

**Rosy Blue International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 70.515.

---

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2010.  
Rosy Blue International S.A.  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
Signatures  
Director

Référence de publication: 2010107646/15.

(100120650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---

**Russian Mortgages Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 131.212.

Le Bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010107643/10.

(100120868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---

**Ratiopharm A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 38.871.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.  
L-2530 LUXEMBOURG  
4, RUE HENRI SCHNADT  
Signature

Référence de publication: 2010107644/13.

(100120909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---

**Brumar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris.  
R.C.S. Luxembourg B 52.396.

*Extrait des délibérations portant publication de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg ville en date du 31 janvier 2010.*

Décisions:

Il est porté à la connaissance de tous et il est décidé à l'unanimité:

*Première résolution*

Démission des quatre administrateurs et de l'administrateur délégué actuel à savoir:

- a) Monsieur MANCO Franck, né à B-6000 Charleroi (B), le 30 octobre 1968, consultant, demeurant à B-1470 Genappe au 1 Haie du Moulin en Belgique en tant qu'administrateur;
- b) Madame DONDI Caroline, né à B-1180 Uccle (B), le 11 avril 1970, employée privée, demeurant à B-1190 Forest, 32 bte 3, avenue Ulysse en Belgique en tant qu'administrateur;
- c) Monsieur BOGAERS Bart, né à B-3800 Saint-Trond (B), le 20 août 1966, consultant, demeurant à B-1500 Halle, 1 L.A. Sluysstraat en Belgique en tant qu'administrateur.
- d) Monsieur Alexandre Adlivankine, né à B-1040 Etterbeek (B), le 21 mai 1964, Administrateur de société, demeurant à B-3090 Overijse, 6 Vermeerdreef en Belgique en tant qu'administrateur et administrateur-délégué.

*Deuxième résolution*

Nomination Monsieur RUTH Davy, Administrateur de sociétés, né le 24 juillet 1969 à B-1500 Halle en Belgique, domicilié au 137 rue Faidherbe à F-59810 à LESQUIN en France au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.



*Troisième résolution*

Nomination de Monsieur RUTH Davy, pré-qualifié, au poste d'administrateur délégué à partir de ce jour et pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2010108086/31.

(100121283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---

**Riviera-Cars s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Haneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 45.352.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 05/08/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010107645/10.

(100120751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---

**Russian Standard Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 107.255.

---

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010107647/10.

(100120863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---

**Springer Science + Business Media S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 89.452.

---

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010107650/10.

(100121206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---

**Silver Palm Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.305.

---

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2010.

Silver Palm Investments Luxembourg S.à r.l.  
Représenté par M. Matthijs BOGERS  
*Gérant*

Référence de publication: 2010107648/14.

(100120647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---

**Safilo Capital International SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.240.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Sjors van der Meer

*Permanent Representative*

Référence de publication: 2010107651/12.

(100121102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---

**Salon Calamistra Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4465 Soleuvre, 1, rue du Knapp.

R.C.S. Luxembourg B 56.253.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 05/08/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010107652/10.

(100120713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---

**Casimir S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 48.104.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 25 juin 2010 à 16.00 heures à Luxembourg  
23, avenue de La Porte-Neuve*

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de Messieurs Patrice Crochet,- Yvan Juchem 'Noël Didier' Francesco Zacchino

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre Schill.

- Le mandat des Administrateurs et Commissaire aux Comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

Pour copie conforme

F.ZACCHINO / N.DIDIER

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010108096/18.

(100121117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---

**Santana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5553 Remich, 48, Quai de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 85.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010107653/10.

(100121254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---

**Scheuten S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 92.305.

Le bilan consolidé de la société au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010107654/15.

(100121233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---

**Scolbel Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 72.394.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010107655/10.

(100120655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---

**Tube I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 143.154.

Constituée par-devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 novembre 2008, acte publié au Mémorial C no 2922 du 8 décembre 2008.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Tube I S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010107677/15.

(100120794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---

**Tube III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 143.156.

Constituée par-devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 novembre 2008, acte publié au Mémorial C no 2920 du 8 décembre 2008.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Tube III S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010107678/15.

(100120791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---

**United Brands Wine & Spirit S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 123.013.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010107681/10.

(100120880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

**Vesta Italia Equity (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 323.125,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 95.322.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 août 2010.

Vesta Italia Equity (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010107683/13.

(100120689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

**Intrawest Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.037.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 125.110.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and ten, on the 30 day of the month of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Intrawest Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, and registered with the register of trade and companies of Luxembourg (the "RCS") under number RCS Luxembourg B 63.994 (the "Sole Shareholder"),

represented by Me Miriam Schinner, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal,

being the sole shareholder of, and holding all the one hundred sixty-one thousand four hundred eighty (161,480) shares in issue in INTRAWEST LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the RCS under number RCS B 125.110 and incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 14 February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 871 of 14 May 2007. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time on 30 April 2010 by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial number 1155 of 3 June 2010.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The appearing party is the sole shareholder and holds all the shares in issue of the Company, so that a decision can validly be taken on the item on the agenda.

(B) The item on which a resolution is to be passed is as follows:

- Dissolution of the Company without liquidation, acknowledgement as to assets and liabilities of the Company, and transfer of all assets to, and assumption of all liabilities of the Company by, the Sole Shareholder, decision as to record keeping.

After the preceding has been approved the following resolution was passed:

### *Sole Resolution*

The Sole Shareholder decides to hereby dissolve the Company, the Sole Shareholder taking over all assets and assuming all liabilities of the Company.

The Sole Shareholder declares having due knowledge of the assets and the liabilities of the Company and the situation of the Company.

The Sole Shareholder declares and agrees to take over all assets and to assume and become the debtor under all liabilities of the Company.

The Sole Shareholder acknowledges and declares that the Company therefore ceases to exist as at the time of the present deed.

The Sole Shareholder decides that pursuant to article 151, 1° of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies, as amended, the books and documents of the Company shall be lodged during a period of at least five years at AIB Administrative Services Luxembourg S.à r.l. with registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number R.C.S. Luxembourg B 95401.

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at two thousand euros.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing person, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

This document having been read to the appearing person, known to the notary, by its name, first name, civil status and residence, the said person signed together this original deed with us, the notary.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil dix, le trentième jour du mois de juin,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

#### **A comparu**

Intrawest Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constitué suivant les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège sociale au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le "RCS") sous le numéro RCS Luxembourg B 63.994 (l "Associé Unique"),

représentée par M<sup>e</sup> Miriam Schinner, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

étant le seul associé de et détenant toutes les cent soixante et un mille quatre cents quatrevingts (161,480) parts sociales émises dans INTRAWEST LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, et inscrite au RCS sous le numéro B 125.110, et constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 14 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 871 du 14 mai 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 30 avril 2010 par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial numéro 1155 du 3 juin 2010.

La partie comparante a déclaré et a demandé au notaire d'acter ce qui suit:

(A) La partie comparante est l'associé unique et détient toutes les parts sociales de la Société de sorte qu'une décision peut valablement être prise sur le point figurant à l'ordre du jour.

(B) Le point sur lequel une résolution doit être prise est le suivant:

- Dissolution de la Société sans liquidation, constat relatif aux actifs et passifs de la Société, et transfert de tous les actifs et prise en charge de tout le passif de la Société par l'Associé Unique, décision relative aux écritures.

Après que ce qui précède ait été approuvé, la résolution suivante a été prise:

### *Résolution Unique*

L'Associé Unique décide par la présente de dissoudre la Société, l'Associé Unique reprenant tous les actifs et prenant à sa charge tous les passifs de la Société.

L'Associé Unique déclare avoir pleine connaissance des actifs et des passifs de la Société et de la situation de la Société.

L'Associé Unique déclare et donne son accord pour reprendre tous les actifs et prendre à sa charge et devenir le débiteur de tout le passif de la Société.

L'Associé Unique reconnaît et déclare que la Société cesse ainsi d'exister au moment du présent acte.

L'Associé Unique décide que conformément à l'article 151, 1° de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période d'au moins cinq ans au siège social de AIB Administrative Services Luxembourg S.à r.l. avec siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 95401.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision de l'Associé Unique a été clôturée.

#### Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à deux mille euros.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant d'après son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée ci-dessus.

Signé: M. SCHINNER,, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 05 juillet 2010. Relation: LAC/2010/29525. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 09 juillet 2010.

Référence de publication: 2010106384/104.

(100119635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

### **Open Mind Investments S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 144.283.

L'an deux mille dix, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Massimo LONGONI, conseil économique, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société en commandite par actions qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR), de droit luxembourgeois dénommée Open Mind Investments S.C.A. SICAR, ayant son siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, inscrite au R.C.S. Luxembourg, sous la Section B et le numéro B N°144.283,

constituée aux termes d'un acte reçu en date du 12 décembre 2008 par le notaire Jacques DELVAUX, publié au Mémorial C n°354 du 18 février 2009, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suite à un acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 mars 2010. publié au Mémorial C n°1003 du 12 mai 2010,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision de l'associé gérant commandité, savoir la société Open Mind Management S.A. une société anonyme ayant son siège social au 73 Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B n°143.850, prise en sa réunion du 22 juillet 2010,

une copie des résolutions prise par ladite réunion, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à un million vingt mille deux cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 1.020.284,-), représenté par quatre cent un mille quatre-vingt-seize (401.096) Actions de Catégorie A, cinquante-huit mille trente-et-une (58.031) Actions de Catégorie B et cinquante-et-un mille quinze (51.015) Actions de Catégorie C. Chaque Action de chaque Catégorie, a une valeur nominale de € 2,00 (deux euros) et chaque Action souscrite a été entièrement libérée, donnant toutes les mêmes droits et obligations à son propriétaire

2) Qu'aux termes du 9<sup>ème</sup> alinéa de l'article 5 des statuts, la société dispose d'un capital autorisé de six millions cinq cent vingt et un mille huit cent quatre-vingt quatorze euros (€ 6.521.894,-) composé d'un million quatre cent soixante sept mille quatre cent vingt cinq (1.467.425) Actions de Catégorie A, un million quatre cent soixante sept mille quatre cent vingt cinq (1.467.425) Actions de Catégorie B et trois cent vingt six mille et quatre vingt dix sept (326.097) Actions de Catégorie C d'une valeur nominale de deux euros (€ 2.00,-) chacune.

et que le même article 5 autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

L'alinéa 9 de l'article 5 des statuts se lit comme suit:

«Le capital social autorisé de la Société est fixé à six millions cinq cent vingt et un mille huit cent quatre-vingt quatorze euros (€ 6.521.894,-) composé d'un million quatre cent soixante sept mille quatre cent vingt cinq (1.467.425) Actions de Catégorie A, un million quatre cent soixante sept mille quatre cent vingt cinq (1.467.425) Actions de Catégorie B et trois cent vingt six mille et quatre vingt dix sept (326.097) Actions de Catégorie C d'une valeur nominale de deux euros (€ 2.00,-) chacune. Le Gérant est autorisé à augmenter le capital social, en tout ou en partie, le cas échéant, au cours d'une période débutant à la date de la publication du présent acte et expirant au jour du cinquième (5<sup>ème</sup>) anniversaire de ladite date de publication, jusqu'au montant total du capital autorisé; ce faisant, le Gérant décidera d'émettre de nouvelles Actions de Catégorie A, d'Actions de Catégorie B et d'Actions de Catégorie C entièrement libérées représentant l'augmentation totale ou partielle et acceptera des souscriptions pour les Actions. Chaque fois que le Gérant agira aux fins de donner effet à une augmentation du capital, tel qu'autorisée, l'article 5 des Statuts sera modifié afin de refléter l'augmentation de capital; le Gérant prendra toutes mesures nécessaires aux fins d'obtenir la rédaction et la publication de ladite modification. Le Gérant est autorisé à déterminer les conditions attachées à toute souscription ou paiement, ou il peut le cas échéant décider de convertir tout bénéfice net de la Société en capital et ainsi attribuer des Actions entièrement payées aux Actionnaires au lieu de dividendes. Quoi qu'il en soit, la somme du capital social et de la prime d'émission n'excèdera en aucun cas le montant total des engagements des Actionnaires Commanditaires tels que d'indiqués dans le Prospectus et le Contrat de Souscription (défini ci-après) d'investir dans la Société (les «Engagements Sociaux» et chaque engagement un «Engagement Social»). Le Gérant est autorisé à émettre des Actions de Catégorie A et des Actions de Catégorie B dans les limites du capital autorisé sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription pour les Actions de Catégorie A et des Actions de Catégorie B devant être émises, étant entendu que le Gérant émettra également des Actions de Catégorie C, dans les limites du capital autorisé, dont la valeur totale sera d'au moins dix pour cent (10 %) de la valeur totale des Actions émises lors de ladite émission. Une prime d'émission prédéterminée sera due pour chaque Action de Catégorie B telle que plus amplement définie dans le Prospectus (la Prime d'Emission), étant entendu que toute modification de la Prime d'Emission des Actions de Catégorie B lors de toute augmentation de capital envisagé par le Gérant devra être approuvée par une résolution des Actionnaires. Aucune prime d'émission ne sera due pour les Actions de Catégorie A et les Actions de Catégorie C.»

3) Par décision du 22 juillet 2010, l'associé gérant commandité, savoir «Open Mind Management S.A.» a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de EUR 110.866 (cent dix mille huit cent soixante-six Euros),

en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 1.020.284 (un million vingt mille deux cent quatre-vingt-quatre Euros) à EUR 1.131.150 (un million cent trente-et-un mille cent cinquante Euros), par l'émission de:

- 49.980 (quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt) actions nouvelles B d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euros) chacune, augmentées d'une prime d'émission de EUR 98,22 par action B nouvelle;

- 5.543 (cinq mille cinq cent quarante-trois) actions nouvelles C d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euros) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, souscrites par les souscripteurs suivants, comme suit:

souscripteurs	Actions B	Actions C
1 Fondiaria-SAI S.p.A. ....	36.505	0
2 Fratelli Ferretti Holding s.r.l. ....	1.217	0
3 Liechtensteinische Landesbank S.A. ....	1.217	0
4 Maurizio Marini . . . . .	1.217	0
5 Beatrix Holding Ltd . . . . .	1.825	0
6 Banca Gesfid S.A. . . . .	2.434	0
7 Antonino Saladino . . . . .	3.650	0
8 Caceis BL S.A. on behalf of Lombard International Assurance S.A. . . . .	1.825	0
9 Open Mind Management S.A. . . . .	0	5.543
TOTAL . . . . .	49.890	5.543

Les souscripteurs ci-avant désignés, regroupant tous les actionnaires de la société, ont souscrit proportionnellement aux actions actuellement détenues, c.à.d. aux 49.890 nouvelles actions B augmentées de la susdite prime d'émission et aux 5.543 nouvelles actions C dans les proportions ci-avant désignées, et les ont libérées moyennant une contribution en espèces total de EUR 5.011.061,80 (cinq millions onze mille soixante-et-un Euros et quatre-vingt Cents).

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

Le montant total de EUR 5.011.061,80 (cinq millions onze mille soixante-et-un Euros et quatre-vingt Cents) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5) Que suite à la réalisation de l'augmentation ci-dessus, le capital se trouve porté à EUR 1.131.150 (un million cent trente-et-un mille cent cinquante Euros),

de sorte que le 8<sup>ème</sup> alinéa de l'article 5 des statuts, version anglaise et traduction française, aura dorénavant la teneur suivante:

*Version anglaise*

The corporate capital of the Company is fixed at one million one hundred and thirty-one thousand one hundred and fifty Euro (EUR 1,131,150) represented by four hundred and one thousand ninety-six (401,096) Class A Shares, one hundred and seven thousand nine hundred and twenty-one (107,921) Class B shares and fifty-six thousand five hundred and fifty-eight (56,558) Class C Shares. Each Share of each Class has a nominal value of two euro (EUR 2.-) and each Share subscribed has been fully paid-up, given all the same rights and obligations to its holder.

*Traduction française*

Le capital social émis est fixé à un million cent trente-et-un mille cent cinquante Euros (EUR 1.131.150), représenté par quatre cent un mille quatre-vingt-seize (401.096) Actions de Catégorie A, cent sept mille neuf cent vingt-et-un (107.921) Actions de Catégorie B et cinquante-six mille cinq cent cinquante-huit (56.558) Actions de Catégorie C. Chaque Action, de chaque Catégorie, a une valeur nominale de € 2,00 (deux euros) et chaque Action souscrite a été entièrement libérée, donnant toutes les mêmes droits et obligations à son propriétaire.

*Déclarations - Frais*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter la modification de l'article 5 des statuts en langue anglaise, suivi d'une traduction française, et en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués approximativement à EUR 3.600.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. LONGONI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 26 juillet 2010, LAC/2010/33035: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 4 août 2010.

Référence de publication: 2010106445/122.

(100120221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

---

**Sintonia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 77.504.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2009 de la société Edizione S.r.l. (anciennement Ragione Società in accomandita per azioni di Gilberto Bennetton E C),, ayant son siège social à Treviso (Italie), Calmaggiore 23, N° de la Chambre de Commerce de Treviso, R.E.A. 148942, code fiscal 00778570267 dans lequel ont été consolidés les comptes de Sintonia S.A., a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

SINTONIA S.A.

Signature

Référence de publication: 2010107659/15.

(100120995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---